

Payer, Emmanuèle (sous la direction de). 2004. *Les Bibliothèques dans la chaîne du livre*. Paris. Cercle de la librairie. Collection Bibliothèques. 246 p.

Marcel Lajeunesse

Volume 50, Number 2, April–June 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1030084ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1030084ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lajeunesse, M. (2004). Review of [Payer, Emmanuèle (sous la direction de). 2004. *Les Bibliothèques dans la chaîne du livre*. Paris. Cercle de la librairie. Collection Bibliothèques. 246 p.] *Documentation et bibliothèques*, 50(2), 197–198. <https://doi.org/10.7202/1030084ar>

Payer, Emmanuèle (sous la direction de).
2004. *Les Bibliothèques dans la chaîne du livre*. Paris. Cercle de la librairie.
Collection Bibliothèques. 246 p.

Cet ouvrage collectif qui regroupe 14 auteurs, dont huit conservateurs de bibliothèques, quatre sociologues, un éditeur (Éditions Vuibert) et un chercheur en économie, pose la question de la bibliothèque française et de son personnel dans le grand débat qui traverse actuellement le monde du livre. Il tend également à nouer un dialogue entre les bibliothèques de lecture publiques et les autres partenaires du livre.

D'entrée de jeu, les auteurs s'interrogent sur les évolutions ou les mutations du livre, sur les permanences et les ruptures intervenues au cours des dernières décennies en raison du développement des technologies de l'information et de la communication, sur la mort du livre et l'avènement du *e-book* et sur la crise économique des maisons d'édition.

Le livre n'est pas qu'information, marchandise, objet. Le livre porte en lui la force d'une pensée qui est aussi création et espace ouvert à de nombreuses interprétations. C'est ce qui le fait bénéficier d'un statut d'exception qui va bien au-delà de son rôle utilitaire d'information. C'est aussi ce qui explique que les bibliothèques soient des lieux singuliers où se jouent sans cesse de nouvelles révisions. Selon Alberto Manguel, le livre est lenteur et profondeur. De plus, il existe plusieurs façons de lire. Cet ouvrage présente quatre fonctions sociales liées à la lecture : la lecture de distraction (lire pour s'évader), la lecture didactique (lire pour apprendre), la lecture de salut (lire pour se sauver ou se parfaire), et la lecture pure ou lecture littéraire (lire pour lire, afin d'éprouver une expérience esthétique).

Il est évident que les modes d'interrogation et les possibilités de recherche offertes par le Web entraînent un rapport nouveau au savoir, et qu'ils modifient d'une manière considérable notre relation à la chose imprimée. L'éclatement des textes sur une multitude de supports, la fragmentation et la diversité des informations offertes (dont les sources sont parfois difficilement identifiables), la rapidité de transmission et de

circulation des données, et les transactions commerciales qui accompagnent souvent ces différents mouvements, contribuent encore à cette redéfinition des rôles.

Il va de soi que les bibliothèques reçoivent les multiples ondes de choc subies par le monde du livre. On constate une concentration, une segmentarisation et une internationalisation de l'édition. Aujourd'hui comme hier, l'édition a besoin, pour naître et se développer d'un équilibre entre commerce et culture. On observe présentement l'échec du *e-book* dans lequel on a fondé beaucoup d'espoir, mais le développement de l'impression numérique offre de nouvelles perspectives : réduction des stocks, éditions à faible tirage, réimpressions, impressions à la demande. Par ailleurs, les bibliothécaires sont bien souvent embarrassés devant la diversité des apparences, lorsqu'il s'agit non de classer des livres, mais d'identifier la production des éditeurs, tant ceux-ci paraissent prendre un malin plaisir à multiplier les collections et à y présenter vraies réimpressions et fausses nouvelles éditions.

La diffusion et la distribution sont des fonctions essentielles pour l'édition. À leur niveau se jouent d'importantes parties dans lesquelles sont engagés des groupes financiers de grande taille.

Pas plus que le livre n'est un objet comme les autres, la bibliothèque n'est perçue par ses usagers comme un lieu banal et quelconque. On reconnaît l'importance d'y entrer, de s'y inscrire, d'y accomplir des opérations. La bibliothèque apparaît comme un cadre de sociabilité unique, comme un lieu éminemment positif, pacifique et civilisé. Les bibliothèques et les bibliothécaires participent pleinement au « monde du livre » au sens où ils partagent les grands traits du système des valeurs. En d'autres termes, ils partagent avec les éditeurs et libraires une idéologie qui prend ses fondements sur l'importance sociétale, culturelle et éducative du livre.

En France, au début des années 60, les bibliothèques de lecture publique ont été exclues de la politique culturelle d'André Malraux et de ses Maisons de la culture. À partir de la décennie 1970, l'État a adopté une vigoureuse politique de lecture publique, alors que les Maisons de la culture se sont avérées des

échecs. On peut avancer qu'au tournant des années 2000 seulement 17 % à 18 % de la population française est inscrite à une bibliothèque publique.

Le développement d'un réseau dynamique de bibliothèques publiques sur l'ensemble du territoire français permet à ces bibliothèques d'occuper depuis peu une place importante dans l'économie du livre. Dans la chaîne éditoriale, elles ont pris une place particulière dans leurs relations avec les titulaires de droit de propriété intellectuelle sur la documentation qu'elles conservent et diffusent. Elles interviennent, en effet, dans le cadre d'un service public non lucratif, et s'inscrivent dans une démarche de mise à disposition de l'information et de la création qui se différencie de la circulation commerciale par ses objectifs comme par ses moyens. Cette action s'exerce par le prêt et par le document électronique. L'adoption par le Parlement européen, en novembre 1992, de la Directive sur le droit de prêt et de location, et la mise en place, en 2003, de la loi sur le prêt payant des livres semble avoir beaucoup perturbé le monde des bibliothèques françaises.

À l'époque actuelle, les bibliothèques ne se limitent plus à la constitution et au traitement des collections. Elles peuvent se targuer d'une véritable politique éditoriale, avec la publication de recueils de textes, de bibliographies, de catalogues d'exposition. La circulaire du Premier ministre relativement à la loi sur le prêt pour réguler cette activité leur permet la co-édition et la production de documents de « communication ». Avec Gallica, la Bibliothèque nationale de France a numérisé, depuis 1997, par le biais de près d'une dizaine de collections, plus de 150 000 documents. La Bibliothèque des lettres (Bibliopolis) offre par abonnement plus de 3 000 œuvres intégrales de la littérature française du Moyen Âge au XX^e siècle. D'autres initiatives régionales, plus modestes, participent à ce courant.

Ce livre montre combien les bibliothèques françaises sont devenues, au cours des toutes dernières décennies, des acteurs majeurs du circuit du livre, et que leur point de vue est désormais pris en compte par les autres partenaires. C'est un changement d'importance dans le monde du livre en France.

Cependant, cet ouvrage se termine sur des constatations et des interrogations pessimistes relativement à la conservation du patrimoine imprimé. De 1850 à récemment, c'est-à-dire jusqu'à l'avènement du papier permanent, la Bibliothèque nationale a rassemblé plus de 13 millions de livres publiés sur du papier acide, et les capacités de traitement du Centre de Sablé dans la Sarthe, ne dépassent pas 30 000 livres par an... De plus, même avec le numérique, quelle sera la place de la conservation pour les générations et les siècles futurs ?

Marcel LAJEUNESSE
EBSI, Université de Montréal

Archives et patrimoines. 2004. Actes du colloque organisé dans le cadre du Programme CNRS « Archives de la création » Sous la direction de Marie Cornu et Jérôme Fromageau.
Paris: L'Harmattan, Collection Droit du patrimoine culturel et naturel.
2 volumes. 188 p.

Les deux volumes contiennent les actes du colloque organisé par le Groupe de recherches « Droit du patrimoine culturel et naturel » (Cecigi - CNRS et Faculté Jean Monnet de l'Université Paris-Sud) en collaboration avec l'Association « Droit et Culture » et la Faculté de droit de l'Université de Corse, ainsi qu'avec le soutien de la Direction des Archives de France, du ministère de la Recherche, du Conseil général de la Corse-du-Sud et de la Chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio.

Comme le colloque s'est déroulé à Ajaccio, on a attaché tout naturellement beaucoup d'importance aux archives corses. Le directeur régional des affaires culturelles a fait état, dans son mot de bienvenue, des efforts pour retrouver les sources archivistiques de l'histoire locale hors de l'île. Deux campagnes de collecte ont été réalisées en Italie septentrionale et centrale. La troisième et dernière phase concernant l'Italie méridionale ainsi que la Sicile et la Sardaigne est en cours.

Le colloque proprement dit a commencé par un exposé sur le thème des *Archives et du droit international*. L'auteur fait remarquer que les archives sont à ce jour traitées nationalement, c'est-à-dire par référence à des États dont elles racontent l'histoire particulière. À ce titre, elles héritent de certaines responsabilités à l'égard des biens culturels en les protégeant, en assurant leur transfert, en les restituant et en permettant leur consultation. Chacun de ces points est expliqué et des exemples concrets sont donnés par rapport aux conventions internationales.

Cependant, la responsabilité des États sur leurs propres archives n'empêche pas le droit international d'intervenir. En effet, les archives peuvent intéresser d'autres États que celui qui les détient et on peut également défendre l'existence d'une communauté internationale qui commence à donner naissance à une mémoire « internationale ».

L'auteur, Joe Verhoeven, reprend chacune des responsabilités énumérées et les applique *mutadis mutandis* aux archives des organisations internationales qui deviennent de plus en plus importantes. Il fait remarquer que ces dernières se multiplient et que les trois quarts des États du monde sont de peu de poids en comparaison des grandes organisations universelles telles que l'ONU ou le FMI.